



**COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE  
(CEEAC)  
COMMISSION DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE  
(COMIFAC)**



---

**REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA  
COMIFAC**

**COMMUNIQUE FINAL**

1. Sur convocation du Président en exercice de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et avec l'appui de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), une session extraordinaire des Ministres en charge de l'Environnement et des Forêts des pays membres de la COMIFAC s'est tenue le 18 mai 2011 à Kinshasa (République Démocratique du Congo). Cette session extraordinaire qui s'est tenue sous le haut patronage du Président de la République Démocratique du Congo, Son Excellence Joseph KABILA KABANGE, a été précédée du 16 au 17 mai 2011 par la réunion des experts.
2. Les pays membres ci-après ont pris part aux travaux : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo (RDC), Rwanda et Tchad.
3. Y ont également pris part les représentants des institutions et initiatives sous-régionales et des organisations internationales suivantes : CEEAC, COMIFAC, ADIE, OAB, OCFSA, CEFDHAC, Facilitation canadienne du PFBC, UICN, WWF, GIZ, PACEBCo.
4. La cérémonie solennelle d'ouverture a été marquée par deux allocutions : celle du Secrétaire Général Adjoint de la CEEAC et du Président en exercice de la COMIFAC, Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme de la République Démocratique du Congo (RDC).
5. Dans son allocution, Monsieur Roger TCHOUNGUI, Secrétaire Général Adjoint de la CEEAC s'est réjoui de la tenue de cette réunion qui rentre dans le cadre de la volonté des chefs de l'Etat et de Gouvernement qui en 2007, ont pris la décision d'accorder à la COMIFAC le statut d'organisme spécialisé de la CEEAC. En dépit des limites de ses ressources financières, la CEEAC s'active, a-t-il poursuivi à prévoir des subventions financières pour le fonctionnement de la COMIFAC et des institutions partenaires. Il a également évoqué la tenue très prochaine à Brazzaville du Sommet des trois bassins forestiers tropicaux, sommet pour lequel la CEEAC devra mettre à disposition une allocation financière pour la réussite de cet évènement.

6. Son Excellence José ENDUNDO BONONGE, Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme de la République Démocratique du Congo a pris la parole à son tour pour souhaiter la bienvenue à toutes les délégations à Kinshasa. Il a ensuite relevé l'intérêt pour les pays de la sous-région de se concerter le plus régulièrement possible sur les grandes problématiques du climat, de la biodiversité et des forêts pour parfaire la convergence de leurs stratégies et adopter des positions communes.
7. Abordant les questions liées à la situation financière et comptable, organisationnelle et institutionnelle de la COMIFAC et des institutions partenaires, il a tenu à préciser qu'il est temps de rompre avec la logique budgétivore de créer de nouvelles structures sans suffisamment se préoccuper des moyens de les faire fonctionner. Il a enfin remercié les partenaires pour leurs appuis à la cause environnementale dans la sous-région et a ouvert les travaux de la réunion.
8. Le bureau mis en place pour la conduite des travaux a été constitué ainsi qu'il suit :
  - Président : Son Excellence José ENDUNDO BONONGE, Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme de la République Démocratique du Congo
  - Vice-Président : Son Excellence CHUNGONG AYAFOR Ambassadeur de la République du Cameroun en RDC
  - Premier Rapporteur : Monsieur Franck RUTABINGWA, Représentant du Ministre des Ressources Naturelles de la République du Rwanda
  - Deuxième Rapporteur : Son Excellence Henri DJOMBO, Ministre du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement de la République du Congo
9. Après la mise en place du bureau, il a été procédé à la présentation et à l'adoption de l'ordre du jour de la réunion. Ensuite, les Ministres ont suivi la présentation du rapport de la réunion des experts lu par Monsieur Georges Claver BOUDZANGA du Congo.
10. Lors du huis clos, les Ministres ont examiné les points suivants de l'ordre jour :
  - Rapport de l'audit financier et comptable de la COMIFAC et situation financière du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC ;
  - Rapport de l'audit organisationnel et institutionnel du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et Institutions sous-régionales Partenaires (ADIE, OAB, OCFSA) ;
  - Examen des documents du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Trois Bassins forestiers tropicaux du monde ;
  - Position commune des pays de la CEEAC-COMIFAC par rapport aux échéances futures de négociations Climat (Post Cancun).
11. Après des échanges fructueux, les résolutions suivantes ont été prises :

12. En ce qui concerne le rapport de l'audit financier et comptable de la COMIFAC,

A) Le Conseil des Ministres a adopté le rapport d'audit certifié par le cabinet KPMG au titre des exercices 2008, 2009 et 2010.

B) Le Conseil a adopté les recommandations de ce rapport en vue de lever les faiblesses constatées. Ces recommandations portent sur le compte 45820 intitulé « organismes internationaux », les pénalités et intérêts de retard de reversement des impôts pour le personnel local et les créances de la COMIFAC détenues par le personnel.

(i) Pour le compte 45 820, le Conseil a donné son accord pour que ce compte soit soldé afin que ce montant n'apparaisse plus au crédit dudit compte.

(ii) S'agissant des pénalités et intérêts de retard de versement d'impôts, le Conseil des Ministres invite le pays du siège de la COMIFAC à intervenir auprès des services des impôts, et ce, conformément aux dispositions de l'Accord de siège, afin que les pénalités et les intérêts de retard dus au non prélèvement et au non reversement dans les délais des impôts dus par le personnel national ne soient pas exigés à la COMIFAC. Par contre, que le principal soit recouvré et reversé.

(iii) Pour les créances de la COMIFAC détenues sur le personnel, le Conseil des Ministres a instruit le Secrétariat Exécutif de prendre des dispositions nécessaires pour le recouvrement desdites créances.

C) Le Conseil des Ministres a adopté le manuel de procédures administratives, financières et comptables de la COMIFAC.

D) Le Conseil des Ministres s'engage à mobiliser les ressources nécessaires pour le recrutement d'un comptable à la COMIFAC.

E) Relativement à la situation financière de la COMIFAC, le Conseil a salué les efforts du Cameroun qui s'est acquitté entièrement de ses contributions. Il a été une fois de plus souligné les difficultés de versement des contributions des Etats membres qui accusent des montants importants d'arriérés. Cette situation impacte négativement sur les performances de l'institution. Le Congo quant à lui a annoncé son engagement à apurer tous les arriérés de ses contributions avant le prochain Sommet des trois bassins forestiers tropicaux du monde prévu du 30 mai au 03 juin 2011 à Brazzaville. De même, la RDC a annoncé le paiement d'une partie de ses arriérés à hauteur de 150.000 dollars US.

13. Le Conseil a examiné le rapport d'audit institutionnel et organisationnel du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et des institutions sous-régionales partenaires (OAB, ADIE et OCFSA),

- a) le Conseil des Ministres a pris acte pour l'OAB, du plan de travail proposé par le comité intérimaire mis en place par le Ministre gabonais en charge des forêts conformément à la résolution du 6<sup>ème</sup> Conseil ordinaire des Ministres de novembre 2010. Ce plan prévoit les actions suivantes :
- l'évaluation de l'actif et du passif de l'OAB et la situation des contributions des Etats membres ;
  - la relance des pays membres pour le règlement des contributions et la restauration d'un climat de confiance entre les membres ;
  - l'organisation dans les pays membres d'une tournée du Ministre gabonais des forêts représentant le Président en exercice ;
  - l'exploitation de l'audit institutionnel et organisationnel de l'OAB financé par le PACEBCo ;
  - la réalisation d'une étude prospective de l'OAB pour son autonomisation financière ;
  - l'organisation de la Conférence extraordinaire des Etats membres à Libreville avant fin 2011.
- b) Le Conseil des Ministres a pris acte concernant l'ADIE, des conclusions et recommandations de l'audit sur l'avenir de cette institution. Aussi, le Conseil a-t-il invité la Guinée Equatoriale, pays assurant la présidence de cette institution à convoquer avant la fin de cette année le Conseil d'Administration de l'ADIE afin qu'il puisse statuer sur les propositions de l'audit institutionnel et organisationnel.
- c) Le Conseil des Ministres a également pris acte relativement à l'OCFSA, des conclusions de l'audit sur la réforme de cette institution. Il invite à cet effet le Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, Président en exercice de l'OCFSA à mettre en application les résolutions de la 6<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC en commettant un autre audit financier et comptable de l'institution. Aussi, invite t-il le Président en exercice de l'OCFSA à renforcer l'équipe en place en vue d'élaborer le plan de réforme de cette institution, sur la base des propositions de l'audit organisationnel et institutionnel.
- d) Par ailleurs, le Conseil des Ministres a échangé sur l'opportunité du maintien de toutes ces institutions sous-régionales dans leur état actuel avec des missions inadaptées et qui de surcroît souffrent de divers maux entravant leur fonctionnement dont le manque de ressources. Le Conseil a insisté sur la nécessité de pourvoir les organismes créés en moyens adéquats en vue d'atteindre les objectifs qui leur ont été assignés.
- e) Le Conseil des Ministres a demandé la tenue des instances décisionnelles de ces trois institutions dans les meilleurs délais afin de permettre à la

prochaine session extraordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC prévue en novembre 2011 de prendre position sur le devenir de ces structures.

14. Le Conseil des Ministres a pris acte du rapport sur les préparatifs du sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des trois bassins forestiers tropicaux. Concernant les documents du Sommet, le Conseil des Ministres a pris acte de la version amendée de la déclaration conjointe et a recommandé que le projet d'accord de coopération soit au préalable examiné par les juristes des ministères des affaires étrangères des pays de la COMIFAC avant leur soumission à la signature des Chefs d'Etat.
15. Sur la question de la mise en place d'un Secrétariat permanent, le Conseil a chargé une équipe d'experts de préparer une proposition relative aux rôles, attributions, fonctionnement et mécanisme de financement d'une telle structure ; les résultats des travaux devront être soumis à l'approbation des ministres le 29 mai 2011 à Brazzaville.
16. Le Conseil des Ministres a adopté la Déclaration de Kinshasa sur la position commune des Ministres en charge des Ressources Naturelles, des Forêts et de l'Environnement d'Afrique Centrale sur la préparation des échéances futures de négociations d'un régime climat post Kyoto 2012.

\*\*\*

17. Au terme de ses travaux, le Conseil des Ministres a remercié la CEEAC de ses contributions au fonctionnement de la COMIFAC et à l'organisation du Sommet des trois bassins.
18. Le Conseil a remercié le peuple frère de la République Démocratique du Congo, son Président et son gouvernement de l'accueil chaleureux qui lui a été réservé.

Fait à Kinshasa, le 18 mai 2011

Les Ministres